

Questions et commentaires fréquents – LCQ Janvier 2006

Le programme Lait canadien de qualité (LCQ) a suscité diverses questions et divers commentaires des producteurs de tout le pays au sujet du programme et de ses avantages. Voici une liste de questions et commentaires fréquents, avec certaines réponses possibles.

1. Il y a 30 ans que je produis du lait de qualité. Pourquoi devrais-je adopter le programme LCQ?

Le programme LCQ a pour objet de vous aider à améliorer la gestion de votre ferme. Le programme peut vous aider à réduire le risque d'avoir plus tard un problème de qualité qui entacherait votre bonne réputation. En outre, puisque votre dossier est aussi reluisant, il est probable que vous appliquez déjà la plupart des exigences du LCQ, auquel cas la mise en œuvre du programme ne vous demandera qu'un effort minime.

2. Au Canada, le lait est hautement réglementé et très vérifié. Pourquoi avons-nous besoin du programme LCQ?

La réglementation provinciale des produits laitiers fixe les conditions préalables pour le programme LCQ et est un élément très important de la salubrité des aliments. Cependant, votre ferme ne peut pas être inspectée chaque jour, et nous ne pouvons pas tout vérifier. Certains tests ne détectent que les problèmes qui sont déjà là, alors d'autres sont plus fréquents mais pas appliqués à chaque chargement de lait.

Le programme LCQ vise à vous aider à surveiller les dangers pour la salubrité des aliments, chaque jour, pour prévenir les problèmes et les déceler avant qu'il ne faille une intervention de réglementation. Le LCQ est un programme de gestion qui devrait vous aider à améliorer votre exploitation et qui complète la réglementation.

3. Pourquoi devrais-je appliquer le programme LCQ si mon voisin n'en fait pas autant?

En appliquant le LCQ, vous réaliserez les avantages que le programme LCQ peut représenter pour votre ferme et pour l'ensemble de l'industrie. Les producteurs participant au programme ont dit qu'ils ne songeraient plus à s'en passer dans l'exploitation de leur ferme.

Les consommateurs ont des choix, et vous voulez qu'ils choisissent le lait. La tenue des registres du LCQ vous permet de prouver que vous gérez votre ferme selon un système à base scientifique. Si votre voisin n'a pas adopté le LCQ, vous devriez l'inciter à commencer, vu que l'industrie n'est pas plus forte que son plus faible maillon.

Les détaillants et les transformateurs ont adopté le HACCP et ils commencent à exercer des pressions pour obliger leurs fournisseurs à se donner des programmes de salubrité des aliments. Ils pourraient vous demander de vous doter d'un programme de salubrité des aliments. Si vous êtes proactif et appliquez tout de suite le LCQ, vous serez déjà prêt, pendant que votre voisin devra faire des pieds et des mains pour respecter une échéance.

4. Je n'aime pas me faire dire quoi faire ni comment gérer ma ferme.

Le programme LCQ vise à vous aider à améliorer votre gestion et à accroître votre rentabilité. C'est un outil pour vous aider à gérer les problèmes de salubrité des aliments, et vous pouvez l'adapter en fonction de votre ferme et de vos préférences. Par exemple, vous n'avez pas à utiliser le registre des traitements du LCQ qui est proposé dans le Cahier de travail; vous pouvez utiliser un journal ou un programme informatique pour consigner les traitements, pourvu que vous y consigniez les éléments requis.

5. Le gouvernement impose aux producteurs des programmes de salubrité des aliments à la ferme.

Le gouvernement fédéral a reconnu les avantages des programmes de salubrité des aliments à la ferme et a fait une priorité de la salubrité des aliments; par conséquent, il a dégagé des fonds pour vous aider à vous organiser pour être prêt si le marché le demande. Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont profité du financement gouvernemental, afin que vous n'ayez pas à faire les frais de l'élaboration du programme. De nombreux organismes provinciaux ont reçu du financement de leur gouvernement provincial pour la mise en œuvre du LCQ également.

Ce sont les producteurs, et pas le gouvernement fédéral, qui ont décidé de demander du financement et de faire avancer le programme LCQ. En juillet 1997, les délégués à l'assemblée générale annuelle des Producteurs laitiers du Canada sont convenus d'aller de l'avant avec l'élaboration du programme LCQ.

6. Pourquoi les PLC ont-ils créé le LCQ avant que le marché ne le demande?

Les PLC ont mis au point le programme LCQ avant que le marché ne le demande afin de faire participer les producteurs à tout le processus et d'obtenir leur contribution pour que le programme demeure pratique. S'ils avaient attendu que le marché le demande, les PLC auraient risqué que ce soient les détaillants et les transformateurs qui définissent les exigences et fassent peut-être la promotion de programmes qui ne seraient pas pratiques.

D'autres pays ont vu proliférer les programmes de salubrité des aliments à la ferme réclamés par différents clients, et leurs producteurs doivent mettre en œuvre plusieurs programmes et sont assujettis à de multiples vérifications. Les PLC ont élaboré le programme LCQ pour tenter de protéger les producteurs contre les programmes multiples et les coûts associés à leur mise en œuvre.

Les producteurs ont aussi reconnu l'occasion de financement et décidé d'élaborer le programme pendant qu'il y avait des fonds gouvernementaux disponibles à cette fin. Si les PLC avaient attendu, il n'y aurait peut-être pas eu de financement gouvernemental et les producteurs auraient pu devoir assumer eux-mêmes la totalité du coût d'élaboration.

Le calendrier qu'ont suivi les PLC a permis de faire une vérification rigoureuse du programme à la ferme, et a laissé aux producteurs le soin de décider de l'échéancier de mise en œuvre du programme. Il est plus facile et moins coûteux d'instituer un programme lentement que rapidement. Il est plus facile d'être proactif que réactif.

7. Je n'appliquerai le programme que si on me verse une prime. S'ils en veulent, les consommateurs peuvent bien le payer.

La mise en œuvre du programme LCQ ne coûte pas cher; elle ne prend habituellement qu'un certain temps. De nombreux producteurs ont compris que les avantages, comme la tranquillité d'esprit et l'amélioration de la gestion, pèsent bien plus lourd que l'effort de mise en œuvre. Certains producteurs tirent un avantage financier direct du fait qu'ils ne risquent plus de perdre des réservoirs de lait, parce qu'ils peuvent déceler tout de suite un problème de température. Si le programme a pour objet de vous aider, pourquoi ne l'appliqueriez-vous pas le plus tôt possible?

Les consommateurs tiennent pour acquise la salubrité des aliments. Ils ne considèrent pas qu'elle est une qualité supplémentaire qui justifie une prime.

8. Le programme LCQ prend trop de temps et coûte trop cher. Je n'ai pas le temps.

Il faut environ une journée au début pour lancer le programme, puis quelques minutes par jour pour tenir les registres. Les avantages de l'amélioration de la formation du personnel et de la gestion devraient justifier amplement le temps requis. En outre, vous n'avez pas à appliquer toutes les exigences d'un seul coup. Puisque vous avez l'avantage du temps (c.-à-d. le marché n'exige pas encore le LCQ), vous pouvez vous payer le luxe d'appliquer le programme à votre propre rythme. Vous pouvez commencer avec un registre ou une PGO à la fois. À vous de décider.

9. Les producteurs laitiers sont inondés de trop nombreux programmes et ont trop de paperasse à remplir. J'ai besoin d'une secrétaire!

Essayez le LCQ pour 3 mois. Vous constaterez que la documentation est facile à tenir une fois le programme lancé et que l'on s'habitue vite à tenir les registres. Le LCQ se veut un outil pratique pour les producteurs.

Vous produisez des aliments. Vous avez une grande responsabilité de veiller à la salubrité du lait et du bœuf qui sortent de votre ferme. Les consommateurs n'auront pas grand sympathie si vous leur dites que vous n'avez pas 5 minutes par jour pour consigner les traitements afin d'être sûr de ne pas expédier de lait ou d'animaux contaminés par des résidus.

10. Je suis la seule personne qui traie ou traite les animaux dans ma ferme; je n'ai pas donc besoin de procédures d'exploitation (PE). Quand ne peux faire la traite, c'est mon voisin qui vient la faire et il sait quoi faire.

Les PE vous donnent un point de référence, qui vous permet d'évaluer facilement ce que vous pouvez améliorer lorsque vous avez un problème. Certains producteurs sont surpris d'apprendre que tout le monde ne fait pas la traite de la même façon. La rédaction de vos PE avec votre voisin pourrait être un bon exercice pour vérifier que vous suivez les mêmes étapes. S'il se trouve que votre voisin et vous ne pouvez pas traire vos animaux, vos PE seront bien commodes pour celui qui vous remplacera. Les PE assurent la tranquillité d'esprit.

11. Je ne vois pas l'utilité d'appliquer cette exigence dans ma ferme (p. ex., registre de nettoyage du matériel de traite).

Ne rejetez pas tout le programme à cause d'un seul élément. Vous pouvez appliquer tout le reste sauf cet élément jusqu'à ce que vous demandiez la validation. OU essayez cet élément pendant trois mois, avant de décider que vous ne l'aimez vraiment pas ou que vous n'en avez vraiment pas besoin. Vous ne pouvez pas juger une chose avant de l'avoir essayée.